

Projet de délibération

D 61

Approbation des comptes 2023 de la Fondation communale de Versoix – Samuel May

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation communale de Versoix – Samuel May,

vu le rapport de l'organe de révision PKF Fiduciaire SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023, du 11 avril 2024,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 13 juin 2024, conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver les comptes 2023 de la Fondation communale de Versoix – Samuel May, tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 11 avril 2024, établi par la Société PKF Fiduciaire SA, sise à la rue des Battoirs 7, 1205 Genève.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation communale de Versoix – Samuel May, de la gestion de ses comptes 2023, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.